

Présentation concernant les priorités du budget fédéral de 2015

Association nationale des retraités fédéraux

Sommaire

L'Association nationale des retraités fédéraux, auparavant appelée l'ANRF, est le plus important organisme national de défense des intérêts qui représente des membres retraités et actifs de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des juges de nomination fédérale, de même que leurs conjoints et leurs survivants. L'Association nationale des retraités fédéraux est un organisme sans but lucratif qui compte plus de 185 000 membres au Canada, dont plus de 50 000 anciens combattants. Il s'agit de l'un des organismes canadiens représentant le plus grand nombre d'anciens combattants au Canada.

La présentation est axée sur les questions suivantes :

- développement du Régime de pensions du Canada pour protéger le revenu de retraite; création d'une stratégie relative aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux produits pharmaceutiques pour diminuer le coût des soins de santé;
- augmentation de l'aide destinée à la formation des professionnels de la santé; maintien de l'aide destinée aux collectivités-amies des aînés;
- correction des principales lacunes financières de la nouvelle Charte des anciens combattants; augmentation de l'indemnité maximale d'invalidité des anciens combattants blessés;
- correction du manque actuel d'équité en ce qui concerne l'allocation pour perte de revenus des réservistes de classes A et B en raison de blessures attribuables au service;
- financement destiné à soutenir l'établissement et le maintien d'un Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) à titre d'institut national de recherche indépendant pour tous les anciens combattants et leur famille;
- réduction des prélèvements minimaux dans le fonds enregistré de revenu de retraite et dans un compte semblable;
- crédits d'impôt pour les employeurs embauchant d'anciens combattants.

Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique

L'Association nationale des retraités fédéraux estime que l'une des clés de la viabilité budgétaire et de la croissance économique réside dans le maintien de la contribution de l'un des segments les plus importants de la population à l'économie, à savoir les retraités. À l'heure actuelle, selon le recensement fédéral, le revenu de retraite se chiffre à 20 100 \$ chez les femmes et à 30 100 \$ chez les hommes. Comme l'âge médian de nombreuses collectivités continue d'augmenter, il importe de garantir un revenu de retraite au moyen de mesures publiques, comme le Régime de pensions du Canada.

L'Association sait qu'un revenu de retraite assuré et adéquat est étroitement lié à une bonne qualité de vie et à l'obtention de bons résultats en matière de santé. Cependant, de nombreux Canadiens n'épargnent pas suffisamment. La Banque Royale du Canada et Ipsos Reid ont conclu que plus de 77 % des Canadiens non retraités n'ont pas déterminé la somme d'argent dont ils auront besoin pour avoir une retraite confortable. Le taux d'épargne personnelle est faible et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont sérieusement sous-utilisés. En 2011, 85 % de tous les droits de cotisations au REER disponibles étaient inutilisés.

De plus, le milieu d'épargne actuel est difficile. Selon les estimations, il faudrait investir aujourd'hui 1 million de dollars pour obtenir le même revenu de retraite que si on avait investi 500 000 \$ il y a 5 ans. D'après un sondage national mené récemment par EKOS pour le compte de notre association, plus de 63 % des Canadiens appuient le développement du Régime de pensions du Canada.

Les deux tiers des Canadiens estiment qu'il est urgent d'améliorer le régime de pension pour la majorité des Canadiens qui ne disposent pas protection en matière de pension (EKOS, du 22 au 27 janvier). Selon Frank Graves d'EKOS, les Canadiens sont ouverts à l'idée que le gouvernement soit plus efficace et plus actif. En général, le public a tendance à cesser d'appuyer l'idée de baisser les impôts et la taille de l'État au profit de mesures ambitieuses relatives à de nouveaux travaux publics. Ces conclusions sont contraires aux déclarations du gouvernement fédéral, qui continue d'affirmer que ce n'est pas le moment idéal pour développer des programmes publics, comme le Régime de pensions du Canada.

L'Association estime que le Régime de pensions du Canada est viable et équitable, et qu'il devrait être développé. La solution adoptée récemment pour assurer la sécurité du revenu de retraite de toutes les personnes âgées du Canada, soit le régime de pension agréé collectif (RPAC), est insuffisante. Pour assurer la viabilité économique de nombreuses collectivités canadiennes, nous devons veiller à ce que les Canadiens retraités aient les moyens de contribuer financièrement à l'économie.

Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation

En 2011, sans mener de consultation au préalable, le gouvernement fédéral actuellement au pouvoir a présenté aux provinces les nouvelles modalités des paiements de transfert, qui régissent le financement de la santé par le gouvernement fédéral. L'ancien directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral, Kevin Page, estime que ces nouvelles modalités se traduiront par une réduction des dépenses de 31 milliards de dollars entre 2017 et 2024. Ce manque à gagner placera certainement notre système de santé à risque. Notre association défend avec ardeur le maintien et l'amélioration de notre système de santé actuel, tel qu'il a été établi dans la *Loi canadienne sur la santé* de 1984. Le gouvernement fédéral devrait prendre le temps de rencontrer les provinces pour établir un nouvel accord sur les soins de santé pour assurer le maintien d'une norme de soins élevée et harmonieuse pour tous les Canadiens.

De nombreuses personnes âgées sont malheureusement forcées de rester dans des établissements de soins de longue durée ou de séjourner longtemps à l'hôpital, tandis que 90 % d'entre elles préfèrent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Les soins à domicile sont moins coûteux que de longs séjours dans un hôpital offrant des soins actifs et que le maintien des établissements de soins de longue durée. Les soins à domicile permettent également d'améliorer la qualité de vie des aînés. L'Association recommande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'élaborer de concert une stratégie nationale sur les soins à domicile et les soins de longue durée. En fait, dans le cadre d'un sondage mené par Ipsos Reid, 93 % des répondants ont déclaré que les aînés devraient demeurer chez eux le plus longtemps possible pour alléger le fardeau qui pèse sur les hôpitaux, les centres de soins palliatifs et les établissements de soins de longue durée. Lorsque les soins à domicile ne constituent plus une option viable, il vaut mieux avoir recours aux établissements de soins de longue durée qu'aux hôpitaux. L'ancienne présidente de l'Association médicale canadienne, la D^{re} Anna Reid, a déclaré que le coût quotidien des soins dans un établissement de soins de longue durée s'élève à

126 \$, comparativement à 842 \$ dans un hôpital. L'Association recommande d'affecter des ressources afin de mener des recherches sur les pratiques exemplaires en matière de soins à domicile et de soins de longue durée, qui pourront être adoptées à l'échelle nationale, et d'inviter des aînés à participer aux comités de consultation sur l'élaboration d'une stratégie nationale sur les soins à domicile et les soins de longue durée.

Cette stratégie sur les soins à domicile et les soins de longue durée doit s'harmoniser avec une stratégie nationale sur les ressources professionnelles en santé au Canada. Il est évident qu'il faut former davantage de spécialistes en gériatrie pour répondre à l'augmentation de la demande. L'Association recommande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'élaborer de concert une stratégie nationale sur les ressources professionnelles en santé afin de remédier à la pénurie de professionnels de la santé au Canada. L'Association recommande également de normaliser et de certifier la formation des travailleurs offrant des soins personnels aux aînés hébergés dans des établissements de soins de longue durée et des fournisseurs de soins à domicile à l'échelle nationale. Cette stratégie devrait également comprendre des facteurs incitant les infirmières et les infirmiers praticiens à combler les lacunes en matière de professionnels de la santé.

De nombreux Canadiens faisant partie des plus vulnérables, particulièrement des aînés, doivent aussi composer avec l'augmentation des frais médicaux, spécialement en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. La prise de mesure en vue d'établir une stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques pourrait contribuer à alléger ce fardeau et aider de nombreux Canadiens à utiliser leur argent à d'autres fins, ce qui contribuerait à l'économie. L'Association recommande l'adoption de lois et de politiques fédérales en matière de médicaments pour veiller à ce que les Canadiens aient continuellement accès aux médicaments nécessaires sur le plan médical et aux médicaments essentiels au maintien de la vie, et pour assurer la fourniture de ces médicaments. Elle recommande également d'effectuer des achats en vrac auprès de différents fournisseurs de médicaments, ce qui sera avantageux non seulement pour les payeurs publics, mais aussi pour les payeurs privés au Canada.

Les anciens combattants et leur famille ont servi leur pays et méritent d'être traités avec justice, équité et dignité. Ils doivent savoir que lorsqu'ils subissent des blessures attribuables au service militaire, le gouvernement leur offrira les programmes et les services dont ils ont besoin pour effectuer leur retour à la vie civile, et qu'ils peuvent être assurés de toujours jouir d'une bonne qualité de vie, que ce soit par la stabilité financière, une carrière enrichissante, la santé, le bien-être et une famille solide. Il s'agit d'une obligation du gouvernement fédéral.

Depuis 2006, des groupes d'anciens combattants, l'ombudsman des vétérans, le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants et deux rapports du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes soutiennent que la nouvelle Charte des anciens combattants comporte des lacunes importantes. Le moment est venu de corriger les lacunes financières de la nouvelle Charte des anciens combattants.

- Il faut améliorer l'allocation pour perte de revenus afin de fournir la totalité du revenu avant la libération, d'en assurer le maintien pendant toute la vie, et d'inclure un revenu de carrière prévu pour un membre des Forces canadiennes.
- Il faut accroître l'indemnité d'invalidité afin qu'elle soit compatible avec celle fournie aux travailleurs civils blessés qui reçoivent des dommages-intérêts généraux selon la décision d'un tribunal.

- Il faut remédier au manque actuel d'équité en ce qui concerne l'allocation pour perte de revenus des réservistes de classes A et B (moins de 180 jours) en raison de blessures attribuables au service.

Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

L'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans s'est établi à titre de chef de file indépendant et sans précédent en matière de recherche sur la santé des anciens combattants au Canada. Avec l'aide de partenaires au sein de 33 universités, du ministère de la Défense nationale, d'Anciens Combattants Canada et d'Anciens combattants alliés, cet institut est devenu le centre national d'expertise dans le domaine de la recherche sur la santé des anciens combattants. Il mobilise des ressources existantes du milieu de la recherche universitaire, facilite la réalisation de nouvelles recherches, accroît la capacité de recherche, favorise l'application des connaissances, mobilise le milieu universitaire sur des questions de recherche prioritaires et assure la coordination des travaux avec celui-ci.

Les répercussions à long terme des recherches indépendantes sur la santé des militaires et des anciens combattants sont considérables, car elles contribuent à élaborer les politiques et les programmes gouvernementaux afin de veiller à ce que les anciens combattants et leur famille réussissent la transition et jouissent d'une bonne qualité de vie, y compris par la stabilité financière, une carrière enrichissante, la santé et le bien-être.

Il faut fournir du financement pour soutenir l'établissement et la durabilité de l'ICRSMV à titre d'institut de recherche pour tous les anciens combattants et leur famille.

Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

L'Association salue le gouvernement pour le financement qu'il a accordé afin d'établir un partenariat entre Anciens combattants Canada et Veterans Emergency Transition Services (VETS) Canada, un organisme novateur et populaire, dans l'objectif de mieux répondre aux anciens combattants qui ont besoin d'aide, tous les jours, 24 heures sur 24. Par l'entremise du Projet d'intervention auprès des vétérans à risque, VETS Canada viendra en aide aux anciens combattants à risque et sans abri et veillera à ce que l'aide soit acheminée aux personnes dans le besoin. L'appui de cet ordre doit être plus fréquent. Bien que ces fonds soient utiles, il y a encore bien des anciens combattants à risque et sans abri qui ont besoin d'aide.

L'Association conseille également de maintenir l'aide destinée aux collectivités-amies des aînés, où l'élaboration de politiques, de services et de structures se rapportant au milieu physique et social est conçue pour permettre aux personnes âgées de vivre en sécurité, de bénéficier d'une bonne santé et de continuer à participer pleinement à la société.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

La Loi de l'impôt sur le revenu force les gens à retirer chaque année un montant de leurs Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), qui correspond à un certain pourcentage par année établi en fonction de l'âge de la personne. Selon l'Institut C.D. Howe, les règles imposant des retraits obligatoires minimaux des FERR chaque année ne sont pas adaptées à l'espérance de vie accrue au Canada et à la diminution du rendement des investissements par rapport à 1992. Cela signifie que de nombreuses personnes âgées vivent plus longtemps que leur épargne ne leur

permet. De nombreux retraités feront face à fonte dramatique de leurs économies. Notre Association aimerait que les retraits minimaux des FERR et d'un compte semblable soient revus à la baisse. L'Association aimerait également voir une augmentation de l'âge auquel les retraits minimaux sont obligatoires, particulièrement en raison des changements apportés récemment à l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse.

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

L'Étude sur la vie après le service militaire d'Anciens combattants Canada effectuée en 2010 a confirmé que 25 % des anciens combattants éprouvent de la difficulté à revenir à la vie civile. Plus récemment, l'Étude sur la vie après le service militaire de 2014 a confirmé que 16 % des anciens combattants de la Force régulière, 13 % des réservistes de classe C et 25 % des réservistes de classes A et B ont connu une baisse de revenu dans la période suivant leur libération. Le taux était plus élevé chez les anciens combattants moins âgés, chez ceux qui ont été libérés contre leur gré ou chez ceux de grade inférieur au moment de leur libération. Pour diminuer ce risque, il importe d'offrir à tous les anciens combattants la possibilité d'effectuer une transition vers un emploi significatif après qu'ils ont servi leur pays. Pour inciter les employeurs du secteur privé à offrir des emplois significatifs, ceux embauchant d'anciens combattants devraient recevoir un crédit d'impôt du gouvernement fédéral.